Présentation du rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l’enfant

CONVENTIONS CITOYENNES PUBLIÉE LE 19/11/2025

Après 6 mois de travail, les citoyens de la Convention citoyenne du CESE sur les temps de l’enfant votent leur rapport définitif, en réponse à la question du Premier ministre : « Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? ».

Suivre la présentation en direct

Session finale de la Convention citoyenne

Cette dernière session, du 21 au 23 novembre 2025, marque l’aboutissement d’un travail collectif exigeant, nourri par de nombreuses auditions avec des experts, des échanges avec des enfants et d’adolescents, et des débats permettant de faire émerger des propositions.

Présentation en présence de Thierry Beaudet, Président du CESE, Kenza Occansey, Président du comité de gouvernance de la convention et Sarah El Hairy, Haute-commissaire à l’enfance.

La Convention citoyenne, c'est quoi ?

La Convention citoyenne sur les temps de l'enfant réunit 130 citoyennes et citoyens tirés au sort, illustrant la diversité de la société française. Ils se réunissent pour sept week-ends de juin à novembre 2025 pour remettre un rapport citoyen sur la question de la structure des différents temps de vie des enfants.

Acculturation

Session 1

Session 2

Rencontre, découverte, appropriation du sujet et de ses acteurs et priorisation des sujets clés

Pause estivale : les citoyens disposent de ressources accompagnées, pour continuer leurs réflexions

ATELIERS DANS LES TERRITOIRES

Ateliers enfants

Ateliers multipartites

Ateli élu

Exposer les premières réflexions e questions des citoyennes et citoyen à la réalité du terrain et la diversité des lieux de vie afin que la questio des spécificités territoriales soit pri en compte dans la délibération

Les temps de l’enfant regroupent l’ensemble des moments de la journée et de l’année où un enfant apprend, joue ou se repose. Ils incluent le temps scolaire (cours), le temps périscolaire (garderie, étude, ateliers), le temps extra-scolaire (sport, culture, loisirs, colonies de vacances) et le temps libre (vacances en famille, jeux, écrans, repos).

Consulter le site de la Convention citoyenne

© - copyright CESE - Novembre 2026